

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
19	18	0	17

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril, à 19h15,  
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Georges CURT, Maire.

Date de la convocation : 16 avril 2026

Membres présents à la séance : ALLARDET André, BOUILLET Christian, BOURDEAU Pierre-François, CORNATON Fabrice, CURT Georges, DEMONQUE Charlotte, DIETCHEN Coralie, DUPIN Sandrine, DO-OHANA Roméo, DORMANT Agathe, GUICHARD Christelle, LUQUIN Stéphanie, MAURICIO David, MOUCHETTE Aline, ORENGA Sylvain, THOINON Catherine, VAN VOORTHUYSEN Thierry, VIOUSASSE Nathalie.

Membres absents : SICARD Alain

Secrétaire de séance : André ALLARDET

N° de l'acte : DEL.2026.04.29.08

**Objet : Budget assainissement – Approbation du compte administratif 2025**

Monsieur Pierre-François BOURDEAU donne acte au conseil municipal de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT <sup>(1)</sup>	RECETTES ou EXCEDENTS <sup>(1)</sup>	DEPENSES ou DEFICIT <sup>(1)</sup>	RECETTES ou EXCEDENTS <sup>(1)</sup>	DEPENSES ou DEFICIT <sup>(1)</sup>	RECETTES ou EXCEDENTS <sup>(1)</sup>
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés				5 488.37	0.00	5 488.37
Opérations de l'exercice	122 296.38	202 436.67	1 751 794.08	372 933.85	1 874 090.46	575 370.52
<b>TOTAUX</b>	<b>122 296.38</b>	<b>202 436.67</b>	<b>1 751 794.08</b>	<b>378 422.22</b>	<b>1 874 090.46</b>	<b>580 858.89</b>
Résultats de clôture		80 140.29	1 373 371.86			-1 293 231.57
Restes à réaliser			1 272 884.11	242 015.00	1 272 884.11	242 015.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>122 296.38</b>	<b>202 436.67</b>	<b>3 024 678.19</b>	<b>620 437.22</b>	<b>3 146 974.57</b>	<b>580 858.89</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>80 140.29</b>	<b>2 404 240.97</b>			<b>-2 324 100.68</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Maire n'ayant pas voté :

- Constate pour la comptabilité « assainissement » les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs pour l'année 2025 tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Georges CURT

